

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

Le Maire ouvre la séance à 18h25

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, ANDRE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, , JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : M. VUITTENEZ à M. GLOAGUEN
M. CANCEL à Mme CHATEAU
Mme LAGRANGE-- à Mme BOUTEILLER-
MARTINET DESCHAMPS
Mme MONNOT à Mme DIERICKX
M. TRIFFAULT- à M. FAIVRE
MOREAU
Mme VIAL à Mme RAKIC

Après leur départ de séance :

Mme DIEZ à M. FALCE
M. BECQUET à M. COSTE

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Député-Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

Rapport 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'OFFICE DE TOURISME BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS-PARTENARIAT AVEC LES MUSEES MUNICIPAUX

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les modalités du partenariat avec l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois concernant la promotion touristique des musées municipaux pour l'année 2016,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Rapport 3 – REPRISE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DES 24HEURES DE BEAUNE

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la reprise de la gestion de la manifestation des 24 heures de BEAUNE par la Ville,
- approuve les modalités d'organisation du dispositif présenté et détaillé dans la délibération prise à cet égard,
- fixe les tarifs et les montants des redevances, détaillés dans la délibération,
- autorise le Maire à :
 - créer et organiser la gestion de la régie,
 - engager des démarches favorisant les partenariats,
 - signer tous documents contractuels à intervenir.

RAPPORT 4 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE DU SPORT DE BEAUNE

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat et d'objectifs à passer avec l'Office du Sport, avec effet au 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de trois ans,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

RAPPORT 5.1 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le renouvellement de la convention avec l'Association BEAUNE Aventure, pour l'organisation d'activités de randonnées,
- approuve la mise à disposition d'agents municipaux en qualité d'intervenants pédagogiques qualifiés,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 5.2 (remis sur table) – CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 AVEC LE LYCEE CLOS-MAIRE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, en particulier pour 2016 au :
 - Festival International du Film Policier du 30 mars au 3 avril 2016 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
 - City Raid, le 7 avril 2016,
 - Journées Européennes du Patrimoine, le 17 et 18 septembre 2016 (dates à confirmer),
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

RAPPORT 6 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du bilan présenté.

Départ de Mme DIEZ à 19h55

RAPPORT 7 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - REPARTITION DES SUBVENTIONS

(rapporteurs : MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, Mmes CAILLAUD, RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- décide la répartition suivante des subventions entre les différents secteurs :
 - Culture 163 200 €
 - Culture (UNESCO) 30 000 €
 - Loisirs 14 800 €
 - Patriotique..... 6 060 €
 - Enseignement 10 127,70 €
 - Social..... 47 100 €
 - Sport 352 990 € (

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

- autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

RAPPORT 8 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la communication :
 - du tableau des effectifs des agents municipaux par filière et par grade arrêté au 1^{er} janvier 2015,
 - de l'état des effectifs pourvus par catégories,
- décide de transformer les postes suivants :
 - deux postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,
 - un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe,
 - un poste d'Agent de Maîtrise Principal en poste de Technicien,
- décide d'autoriser l'autorité territoriale à se fonder sur un entretien professionnel annuel pour apprécier la valeur professionnelle des agents de la Collectivité qui ont exercé leur activité professionnelle à partir de l'année 2015,
- décide de supprimer la vacation prévue pour des cours de couture à l'espace Blanches Fleurs et de les remplacer par des ateliers de motricité et gymnastique douce et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016,
- décide de mettre fin au délai de carence d'un jour en cas d'arrêt maladie, accident de travail ou trajet ou d'un congé maternité et de décompter la durée légale du travail fixée à hauteur de 7h15mn, étant précisé que le décompte des heures pour maladie d'un agent à temps incomplet se fera prorata temporis »,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels se rapportant à ces différentes dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide de porter le seuil de prise de congés payés des agents municipaux de 20 à 25 jours par an,
- autorise le Maire à signer les documents contractuels se rapportant à cette disposition.

Sur proposition d'amendement de Mme RAKIC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition d'un agent de grade Technicien principal en poste au Bureau d'Etudes de la Ville Centre au profit de la Communauté d'Agglomération, afin d'assurer le suivi du projet de la ZAC des Cerisières, dossier sur lequel l'agent a déjà travaillé,
- prend note que la charge de cet agent sera assurée par la Communauté d'Agglomération à 100 % dans le cadre de cette mise à disposition et ce du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

RAPPORT 9 – AUTORISATION DE CREATION D'UN ATELIER PUBLIC DE DISTILLATION

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise M. Eric PIGNERET, à ouvrir un atelier public de distillation à l'aide d'un alambic ambulante,
- note qu'après avis du Conseil Municipal, conformément au Code Général des Impôts et notamment ses articles 318 et 319, il appartiendra au Directeur Régional des Douanes et Droits Directs de Bourgogne de désigner l'adresse de ce local public et d'en fixer les périodes et heures d'ouverture.

RAPPORT 10 – MINI-TRAIN TOURISTIQUE « VISIOTRAIN 2000 » - CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la poursuite de l'activité du mini-train par le groupe GIRARDOT à compter du 1^{ER} avril 2016, avec un stationnement rue de l'Hôtel Dieu, sous réserve de l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant à mettre en circulation à des fins touristiques, un petit train routier touristique de catégorie 1, sur le territoire de la Ville sur un trajet défini,
- confirme que cette activité donnera droit à perception d'une redevance d'occupation du domaine public fixée chaque année par délibération.

RAPPORT 11 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – DEBALLAGES D'HIVER, D'ETE ET DE FIN D'ETE 2016 – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par l'Union du Commerce Beaunois dans les rues du centre ville et sous les halles aux dates suivantes :

- le Déballage d'hiver le 14 février,
- le Déballage d'été le 1^{er} juillet et 2 juillet,
- le Déballage de fin d'été le 26 août et 27 août.

RAPPORT 12 – RETROCESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SISE DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE SPORTIF MICHEL BON

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le changement d'affectation nécessaire pour les emprises suivantes :
 - la bande d'accès de l'IME, d'une emprise d'environ 830m², qui ne sera plus affectée à l'usage sportif du complexe Michel BON et ne sera plus gérée par la Communauté d'Agglomération ; cette bande doit donc être affectée au domaine privé communal pour un usage exclusif de l'IME en complément du terrain d'assiette de la construction à venir qui a fait l'objet d'un bail entre la Ville et l'IME,

- l'espace d'entrée, d'une emprise d'environ 1 100m², qui ne sera plus affecté à l'usage unique du complexe Michel BON mais deviendra un espace partagé par le public, les utilisateurs du complexe sportif et les résidents et visiteurs de l'IME. Cette emprise sera versée au domaine public routier communal s'agissant de fait d'une dépendance de l'avenue de l'Aigüe.
- prend acte de la restitution de ces emprises par la Communauté d'Agglomération,
 - constate la désaffectation de la bande d'accès à l'IME à l'usage du public,
 - procède en conséquence à son déclassement du domaine public et à son intégration dans le domaine privé communal étant précisé que cette emprise fera l'objet d'une mise à disposition au profit de l'IME,
 - décide d'intégrer le parking d'entrée dans le domaine public routier communal,
 - autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 13 – CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 68 RUE FAUBOURG MADELEINE ET IMPASSE DE L'ÉCOLE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder à la SCI Compagnie Foncière et Immobilière de Bourgogne (COFI), au prix de 750 000 €, une emprise foncière de 3 583 m² comprend :
 - le bâtiment de l'ancien CIO, avec une surface utile estimée à 283 m² sur trois niveaux, plus une annexe donnant sur le Faubourg,
 - l'ancien bâtiment de l'IEN d'une surface utile de 200 m² (ancienne école),
 - un bâtiment annexe à l'IEN (ancien préau de l'école des filles transformé en logement) d'environ 199 m²,
 - cinq box de 78 m² au total.
- décide en conséquence la désaffectation de cet ensemble immobilier, et prononce son déclassement du domaine public,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 14 – CESSION DE TERRAIN A LA SARL DE L'ORMEAU

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder à M. NOMINE, gérant de la SARL de l'Ormeau, la parcelle enclavée EA n° 21 de 98 m², propriété de la Ville sise en ZAC des Cerisières, au prix de 588 €, conformément à l'estimation des Domaines,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 15 – TRANSFERT DE L’AFFECTATION DE BIENS IMMOBILIERS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ZA AERODROME

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions, autorise le Trésorier à procéder aux écritures nécessaires à l'affectation des biens immobiliers de l'Aérodrome au budget annexe ZA Aérodrome pour une valeur totale à l'inventaire de 14 730,07 €, s'agissant d'une opération d'ordre non budgétaire initiée par l'ordonnateur, c'est-à-dire sans mouvement de crédits sur les budgets de la Ville.

Départ M. BECQUET à 20h30

RAPPORT 16 – TARIFS MUNICIPAUX 2016 - DISPOSITIONS RECTIFICATIVES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder à la rectification d'une erreur matérielle intervenue à l'occasion de l'adoption des tarifs municipaux par le Conseil Municipal du 17 décembre 2015, à savoir que la location de la cuverie de l'Hôtel des Ducs est désormais gérée par le service des Musées (700 € HT),
- décide également d'harmoniser l'abonnement annuel groupé Bibliothèque/Ludothèque, en fixant ce tarif à 11,50 € pour les résidents beaunois.

RAPPORT 17 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 18 – REVISION D'AP/CP

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, approuve la révision des AP/CP selon les conditions suivantes :

Budget Principal

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Contournement de BEAUNE	20413	8 538 188,01€	109 778,19 €	332 592 €	153 877.51 €	752 279.39 €	4 016 385.80€	3 173 275.12€

Budget Annexe Aérodrome

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Aménagement de l'Aérodrome	6050	3 785 850 €	150 000€	1 332 562€	1 537 288 €	766 000 €

Budget Annexe SPL BEAUNE Congrès

Intitulé de l'AP	Article budgétaire	AP	CP 2015	CP 2016
Travaux d'aménagement	23130	370 235.28€	235 572.28 €	134 663 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h45.

Affiché le 27 janvier 2016

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00